



Message relatif au crédit d'investissement pour l'assainissement de La Chassotte

Depuis plusieurs mois, les Conseils communaux de Givisiez et de Granges-Paccot travaillent ensemble afin d'assurer le futur du site de La Chassotte, dont elles sont propriétaires en commun. A cet effet, ils souhaitent lancer un concours d'idées pour développeurs dans le but de sauver la bâtisse, d'une part, et de permettre à ce lieu stratégique de revivre, d'autre part.

Cependant, les démarches en cours ralenties par des considérations en lien avec l'aménagement du territoire, du fait que ce périmètre est intégré dans un plan d'aménagement de détail (PAD), dont l'approbation est considérablement compliquée par le dossier de la couverture autoroutière.

Dans ce contexte, les exécutifs de Givisiez et Granges-Paccot ont entamé des démarches auprès des services de l'Etat pour qu'un remaniement parcellaire permette de sortir le périmètre direct du bâtiment de la Chassotte du PAD. Ainsi, si l'Etat accepte ce compromis, les Conseils communaux de Givisiez et de Granges-Paccot seront en mesure de lancer ce concours d'idées pour développeurs à plus brève échéance de manière à pérenniser ce site stratégique.

Une délégation des deux Conseils communaux s'occupe de la gestion de l'ancien pensionnat de la Chassotte. En attendant une nouvelle affectation pour cette bâtisse, diverses interventions ont été planifiées avec l'aide d'un bureau d'architecture et du Service des biens culturels. En effet, il s'est avéré que les boiseries du bâtiment sont attaquées par un champignon, la mэрule, et des dégâts ont également été constatés à la suite d'infiltrations d'eau depuis la toiture. Des travaux urgents doivent donc être entrepris afin de sauvegarder le bâtiment.

Assainissement de La Chassotte

<i>Description</i>	<i>Montant total</i>	<i>Part Granges-Paccot</i>
Travaux d'assainissement fongique	CHF 320 000.00	CHF 160 000.00
Travaux annexes en lien avec le traitement	CHF 60 000.00	CHF 30 000.00
Honoraires	CHF 20 000.00	CHF 10 000.00
Divers et imprévus	CHF 100 000.00	CHF 50 000.00
TOTAL HT	CHF 500 000.00	CHF 250 000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 250 000.00 pour les travaux urgents d'assainissement de La Chassotte dans le but de sauvegarder le bâtiment protégé et en vue de sa mise en valeur par un concours d'idées. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les réserves et/ou par un emprunt.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly